



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR COURRIEL

Le 24 février 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2020-011 – Dépassement de coûts
Projet visant le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de
la Montérégie
Notre dossier : 312-00863
Dossier Régie : R-4108-2019**

Chère consœur,

Le 30 janvier 2020, par sa décision D-2020-011, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») approuvait le projet visant le renforcement des réseaux de transmission d'Énergir situés en Estrie et en Montérégie (ci-après le « **Projet** ») pour lequel une demande d'autorisation avait été déposée par cette dernière le 9 octobre 2019.

Dans sa décision, la Régie demandait « [...] à Énergir de l'informer, dans les meilleurs délais, dans l'éventualité d'une hausse des coûts totaux du Projet égale ou supérieure à 15 % »¹.

Énergir a effectué un suivi des coûts du Projet en continu. En date du 31 janvier 2022, les coûts totaux projetés du Projet sont évalués à 31,7 M\$ par rapport à une projection initiale de 24,4 M\$, soit une augmentation d'environ 7,3 M\$ équivalent à une hausse d'approximativement 30,2 %. Toutefois, Énergir tient à préciser que ce pourcentage inclut la hausse de 14,6 % des coûts au 30 septembre 2021 déjà annoncée et expliquée dans le cadre du Rapport annuel 2021².

Aux explications déjà fournies, il faut ajouter que le contexte de réalisation des travaux en période de pandémie a provoqué une augmentation des coûts d'entrepreneur due à la

¹ D-2020-011, paragr. 40.

² R-4175-2021, B-0131, Énergir-32, Document 1.

rareté de la main-d'œuvre et aux difficultés d'approvisionnement des matériaux de construction. Ces mêmes difficultés d'approvisionnement ont également entraîné une hausse des coûts des équipements.

Cela dit, il est important de noter que les travaux sont toujours prévus être complétés en novembre 2022. Ainsi, et sauf indication contraire de la Régie, dans les circonstances décrites précédemment, Énergir propose d'effectuer un suivi détaillé des coûts du Projet dans le cadre du Rapport annuel 2022. Une explication détaillée quant au dépassement des coûts sera alors fournie, permettant ainsi à la Régie d'en prendre acte.

Espérant le tout confirme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb